

Procès-verbal

**Séance spéciale de la Régie du Parc régional Massawippi à la salle
du Conseil de la municipalité du Canton de Hatley situé au 4765, chemin
de Capelton le
le 18 avril 2017 à 11 h.**

Présences :

M. Denis Ferland, maire	Hatley
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Alec van Zuiden, président	Ayer's Cliff
M. Martin Primeau, maire	Canton de Hatley
Mme Liane Breton, d.g.	Canton de Hatley
M. Serge Caron, d.g.	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Kimball Smith, d.g.	Ayer's Cliff

ABSENCE : M. André Martel

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la session spéciale
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Période de questions des visiteurs
- 4) Mandat pour la concession de la plage
- 5) Clôture de l'assemblée

17-04-18.01

OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 13 h 15.

17-04-18.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS
ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-04-18.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur.

17-04-18.04

MANDAT POUR LA CONCESSION DE PLAGE

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale du Parc Régional Massawippi (La Régie) est allé en soumission sur invitation afin d'obtenir des offres pour l'octroi de la concession d'opération de la plage située en bordure du lac Massawippi, dans la municipalité d'Ayer's Cliff (antérieurement connue comme « la plage des Servites »);

ATTENDU QU'une seule offre soumise a été présentée à la Régie par un soumissionnaire dont un seul des partenaires avait été invité à soumissionner;

ATTENDU QUE la seule offre soumise a été qualifiée dans plusieurs de ses attributs et qu'elle s'est par conséquent disqualifiée au sens de l'appel de d'offres;

ATTENDU QUE nonobstant ce qui précède, des discussions ont eu lieu entre la Régie et des représentants du groupe formé par Alex Marcotte et l'association de protection du lac Massawippi,(Le Groupe) en vue de trouver un accord pour l'octroi de la concession offerte par la Régie;

ATTENDU QUE de ces discussions, des points d'accord assez importants ont été arrêtés comme faisant apparaître un accord de principes entre les parties, sujet et conditionnel à la signature en bonne et due forme d'un contrat dans les prochains jours;

ATTENDU QUE les parties en cause s'engagent à travailler sérieusement et avec célérité à l'accomplissement des diverses étapes à franchir pour en arriver à une entente;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND**

ET RÉSOLU QUE la Régie poursuive sans délais ses démarches avec Le Groupe afin d'arriver à la conclusion d'un contrat de trois (3) ans à intervenir entre les parties, le tout à partir des éléments discutés lors de la rencontre du conseil d'administration de la Régie du 18 avril 2017;

QUE la régie prenne immédiatement les dispositions nécessaires à la préparation d'un projet de contrat à être soumis à l'autre partie et aux autres membres du conseil d'administration de la Régie dans les meilleurs délais;

QUE le président de la régie, monsieur Alec Van Zuiden et la secrétaire-trésorière de ladite Régie, Madame Liane Breton, soient autorisés à signer le contrat sur lequel les parties se seront entendu sans autre formalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-04-18.05

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Primeau propose la clôture de la séance spéciale à 13 h 25.

Je, Alec van Zuiden, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alec van Zuiden
Président

Liane Breton
Secrétaire-trésorière